

Demi-journée des jeunes chercheurs de la SFDI – Université Toulouse Capitole

L'Institut du Droit de l'Espace des Territoires, de la Culture et de la Communication (IDETCOM) de l'École de droit de Toulouse et le Bureau de jeunes chercheurs de la Société française pour le droit international vous invitent à l'**Université Toulouse Capitole**, le **31 mars 2025**, pour une demi-journée d'étude sur le thème :

ART AUTOCHTONE ET DROIT INTERNATIONAL

Sous la présidence de Clémentine BORIES

Professeure à l'Université Toulouse Capitole

Lundi 31 mars 2025 de 14h à 18h

AMPHITHEATRE MARSAN

Anciennes Facultés - Rue des Puits Creusés – 31000 Toulouse

Et à distance via Zoom

Entrée gratuite, inscription obligatoire par courriel à l'adresse : demi.journee.sfdi@gmail.com

PROGRAMME

14h00 – Propos introductifs

Mathilde DESURMONT, Apolline MARICHEZ, Nathan PELLETIER, membres du Bureau des jeunes chercheurs de la SFDI

Clémentine BORIES, Professeure à l'Université Toulouse Capitole

Anne MILLET-DEVALLE, Professeure à l'Université Côte d'Azur

Jean-Christophe MARTIN, Professeur à l'Université Côte d'Azur

PREMIER PANEL – Protection de l'art autochtone et protection des droits humains – 14H20

Présidé par Clémentine BORIES, Professeure à l'Université Toulouse Capitole

Le droit à l'art dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Clément CARRERA, Doctorant contractuel à l'Université Paris-Saclay

Les réparations des atteintes au patrimoine culturel et artistique des peuples autochtones

Flore HEINRICH, Doctorante contractuelle à l'École normale supérieure Paris-Saclay et à l'Università degli Studi di Milano

Discussion avec la salle

Pause café

DEUXIÈME PANEL – Protection de l'art autochtone et limites des approches juridiques traditionnelles – 15H20

Présidé par Jean-Christophe MARTIN, Professeur à l'Université Côte d'Azur

La protection internationale de l'art autochtone face aux enjeux de l'appropriation culturelle

Isadora CAMPLA MORALES, Doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Du principe de non-discrimination à la promotion des biens et services culturels autochtones : quelles dérogations en droit international économique ?

Paul URANGA, Doctorant en droit international à l'Université Laval (Québec) et à l'Université de Bordeaux, ATER à l'Université de Bordeaux

Discussion avec la salle

Pause café

TROISIÈME PANEL – Protection de l'art autochtone et droits européens – 16H20

Présidé par Anne MILLET-DEVALLE, Professeure à l'Université Côte d'Azur

La protection des biens culturels autochtones devant la Cour européenne des droits de l'homme

Lèna DEGOBERT, doctorante contractuelle à l'Université Paris-Panthéon-Assas

La contribution de l'Union européenne à la construction d'un droit de protection de l'art autochtone

Anne-Hélène BERTANA, chercheuse postdoctorale rattachée à l'Institut de recherche Montesquieu (IRM) et membre associée à l'Université de Bordeaux

Discussion avec la salle